

Tilly O'NEILL-GORDON

Députée de Miramichi
www.tillygordon.ca



MAI EN RÉSUMÉ !

E-Bulletin
Mai 2009
Restons Branchés

Madame, Monsieur,

Voici un résumé de ce qui s'est déroulé au mois de mai et les dernières nouvelles du côté de la Colline Parlementaire.

Tout d'abord, la semaine du 3 au 9 mai était la semaine de la sécurité civile. Des trousseaux contenant des guides et des affiches sur la préparation en cas de mesures d'urgence ont été envoyées dans les casernes de pompiers de la circonscription et sont disponibles pour les citoyens.

Ensuite, rappelons-nous qu'en mai nous avons souligné, entre autres, la Fête des Mères (le 10), la Journée internationale de la Famille (le 15), la Journée nationale des enfants disparus (le 25) et la Journée Internationale des casques bleus des nations unies (le 29).

J'ai été heureuse d'annoncer la création de 290 emplois d'été pour des étudiants de notre circonscription. En effet, la somme de 704,000\$ a été octroyée au comté de Miramichi. Les 213 projets qui ont été déposés en respectant la date d'échéance ont tous reçu un appui financier. Afin d'offrir une variété d'emplois aux étudiants, la répartition des sommes s'est faite entre les secteurs privé/public et les organismes à but non lucratif. 129 organismes à but non lucratif et 84 entreprises privées et du secteur public recevront un appui financier.

Ce mois-ci encore, j'ai participé à plusieurs événements et fait plusieurs annonces dont le «lancement de la portion de l'Atlantique du Fonds d'adaptation des Collectivités (AFC)» le 14 mai dernier au Centre de formation en foresterie du CCNB à Miramichi en compagnie de l'Honorable Keith Ashfield, Ministre d'État pour l'Agence de promotion économique du Canada atlantique.

Liens utiles

Festivals

[Festival des Animations et des Jeux Jalloo.](#)

[Jeux de L'amitié 55+ du N.-B.](#)

[Culture Fest de Miramichi](#)

[Rock 'n Roll Festival Miramichi](#)

[Canada's Irish Festival in Miramichi](#)

[Miramichi Exhibition](#)

*Vous aimeriez que votre députée vous envoie un message de félicitations, une carte ou qu'elle assiste à l'un de vos événements dans le comté ?
Veuillez communiquer avec votre bureau de comté au 778-8448.*

Le gouvernement a présenté, le 1^{er} juin, des mesures législatives en faveur des anciens combattants alliés et de leurs familles. (voir page suivante).

Je vous rappelle aussi que notre campagne Fiers d'être Canadiens est toujours en cours. Il vous reste encore quelques semaines pour nous faire parvenir votre participation.

Notre Concours de photographie se poursuit également jusqu'au 26 octobre. Consultez le www.tillygordon.ca pour tous les détails.

En terminant, n'oubliez pas les nombreux festivals qui auront lieu cet été dans le comté de Miramichi. J'ai mis quelques liens à cet effet à droite.

En vous souhaitant un bel été,

Très cordialement,

- Tilly

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Le gouvernement a présenté des mesures législatives en faveur des anciens combattants alliés et de leurs familles.

Document d'information

En 1995, par suite d'une modification apportée à la *Loi sur les allocations aux anciens combattants*, les anciens combattants alliés qui s'étaient établis au Canada après la Seconde Guerre mondiale n'avaient plus droit aux avantages offerts par Anciens Combattants Canada. Ceux qui en recevaient avant l'adoption de la modification ont toutefois continué à les recevoir. Le gouvernement du Canada a déposé un projet de loi afin d'offrir des avantages aux anciens combattants alliés de la Seconde Guerre mondiale à faible revenu et d'y inclure les anciens combattants alliés de la guerre de Corée, et les familles de ces derniers.

Pour être admissibles aux avantages en question, les anciens combattants alliés à faible revenu doivent :

avoir servi dans les forces alliées durant la Seconde Guerre mondiale et la guerre de Corée; ET
avoir demeuré au Canada depuis au moins 10 ans; OU
avoir vécu au Canada avant de s'enrôler; ET
vivre encore au Canada.

Au même titre que les autres programmes offerts par Anciens Combattants Canada, l'admissibilité se fonde sur divers facteurs, dont l'endroit et la durée du service militaire, le revenu, la nature et la gravité de l'état de santé.

Les programmes visés dans le projet de loi sont les suivants :

Allocation d'ancien combattant — Revenu mensuel garanti pour subvenir aux besoins fondamentaux.

Fonds de secours — Aide financière accordée en situation d'urgence mettant en cause la santé ou la sécurité.

Funérailles et inhumation — Aide financière accordée pour assurer des funérailles et une inhumation en toute dignité.

Avantages médicaux — Pour aider à payer des prothèses auditives, des médicaments sur ordonnance, des soins dentaires ou des soins de la vue.

Programme pour l'autonomie des anciens combattants — Soins offerts à domicile, dont des soins personnels, l'accès à des repas nutritifs, des services d'entretien ménager ou d'entretien du terrain et d'autres services.

Soins de longue durée — Soins en établissement pour ceux qui ne peuvent plus vivre à domicile.

Les membres de la famille ont droit à l'allocation d'ancien combattant, au Fonds de secours et aux services d'entretien ménager ou d'entretien du terrain pour les aider à vivre dans leur domicile.

Même si cette mesure législative n'entrera en vigueur qu'en janvier 2010, les anciens combattants alliés admissibles ou les membres de leur famille pourraient recevoir des paiements rétroactifs au 14 octobre 2008.

Pour en savoir davantage à ce sujet, visitez www.vac-acc.gc.ca ou composez le **1-866-890-9437** (services en français), le **1-866-890-6813** (services en anglais) ou le **1-800-465-7735** (ATS).

N'hésitez pas à transmettre le présent bulletin à d'autres personnes.
Si vous avez reçu d'un ami **Restons Branchés** et que vous souhaitez vous y abonner
ou
si vous désirez mettre fin à votre abonnement,
ou encore
si vous avez des questions ou des commentaires à formuler, écrivez-moi à
oneilt@parl.gc.ca ou appelez-moi au 506-778-8448.